

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**MAIRIE DE MONTGERON**  
CONSEIL MUNICIPAL**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

OBJET : **N°26/35**  
**Assemblée départementale du Comité National d'Action Sociale (CNAS) -**  
**Représentant de la collectivité**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 13 du mois d'avril à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

CONSEILLERS EN EXERCICE

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. GAUDEAU, Mme DOLLFUS, M. VEYRAT, Mme GUERY, M. CORBIN, Mme RIOU-HARCHAOUI, M. KNAFO, Mme POULET, M. ALLARD, Mme NICOLAS, M. MAGADOUX, Mme GARTENLAUB, Mme LAPORTE, M. LEROY, Mme MARQUES CARLOS, M. CHEVERT, M. FERRIER, Mme BENZARTI, M. LE MEUR, M. SOUMARE (*à partir de 20h43*), M. DUROVRAY (*à partir de 19h54*), Mme FERRIER, Mme PROVOST, Mme MORIN, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. HIDRI, Mme POIVRE, M. VINCENT, M. MILOSEVIC, Mme BOULAY

Absents ayant donné procuration :

M. DUROVRAY ayant donné procuration à Mme DOLLFUS (*jusqu'à 19h54*)  
M. GOURY ayant donné procuration à M. GAUDEAU  
Mme TOUCHON ayant donné procuration à Mme GUERY  
M. SOUMARE ayant donné procuration à Mme CARILLON (*jusqu'à 20h43*)  
M. PRIM ayant donné procuration à Mme CIEPLINSKI

M. VEYRAT a été élu secrétaire de séance

**OBJET : ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) – REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-21, L2121-29 et L2121-33,

Vu l'article 27-1 du règlement de fonctionnement du Comité National d'Action Sociale (CNAS) applicable au 6 mars 2026, prévoyant que chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué local des élus,

Considérant que la durée du mandat du représentant est calquée sur celle du Conseil municipal,

Considérant le renouvellement du Conseil municipal à la suite du scrutin du 22 mars 2026,

Considérant que la désignation a lieu à bulletin secret ou à main levée si le Conseil municipal le décide à l'unanimité,

Considérant que s'est porté candidat : M. GAUDEAU

Considérant l'avis de la commission municipale permanent en date du 8 avril 2026,

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

**Abstentions :** Mme CIEPLINSKI, M. PRIM, Mme BILLEBAULT, M. HIDRI, Mme POIVRE, M. VINCENT, M. MILOSEVIC, Mme BOULAY

**DECIDE** A l'unanimité que la désignation du représentant se fera par vote à main levée.

**PROCEDE** A la désignation d'un représentant de la commune lors de l'assemblée départementale du Comité Nationale d'Action Sociale et ceci pendant toute la durée du mandat du Conseil municipal.

M. GAUDEAU a obtenu 27 voix.

Par conséquent, est désigné représentant de la commune au sein de l'assemblée départementale du Comité Nationale d'Action Sociale, et ceci pendant toute la durée du mandat du Conseil municipal : M. GAUDEAU.

**DIT** Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

  
**Sylvie CARILLON**  
Maire de Montgeron  
Conseillère régionale d'Ile-de-France

